

Contacts



Élue référente : Marie-Odile BLIN-PREVOST

Chargé de missions : Guillaume BESNAULT

Tél : 06.76.23.34.55

guillaume.besnault.lsana@gmail.com

Ligue Sport Adapté Nouvelle-Aquitaine

Maison Régionale des Sports

2 avenue de l'Université

33400 TALENCE

Tél : 05.57.22.42.18

secretariat@sportadapteaquitaine.fr

Comités Départementaux du Sport Adapté

Site : www.sportadapte-nouvelleaquitaine.fr



Partenaires



DIRECTION RÉGIONALE
DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA
COHÉSION SOCIALE



Commission Sport Adapté Jeunes



Fédération
Française
du Sport
Adapté

NOUVELLE
AQUITAINE

Le « Sport Adapté Jeunes », c'est quoi ?

Le Sport Adapté Jeunes (« SAJ ») est un **secteur de pratique** à part entière de la **Fédération Française du Sport Adapté (FFSA)**.

Il regroupe l'ensemble des programmes destinés à tous les jeunes en situation de handicap mental et psychique âgés de moins de 21 ans et ayant droit à la scolarité.

Le concept du Sport Adapté Jeunes s'inscrit comme la nécessaire continuité entre l'enseignement de l'éducation physique et sportive dispensé par les établissements de l'éducation spécialisée, et les pratiques sportives sous formes associatives.

Le projet SAJ est **intégré au projet d'établissement** ou au projet associatif du club, en contribuant à :

- répondre aux **besoins des jeunes en situation de handicap**,

- o recherche de plaisir
- o expression et valorisation de ses capacités
- o amélioration de la santé globale

- développer des **compétences ré-investissables** sur le plan physique, cognitif, psycho-affectif et social

- permettre un accès pour tous les jeunes à **l'expression de leur citoyenneté**, à travers la vie associative sportive.

Les offres de pratiques SAJ doivent permettre d'**ouvrir un espace de socialisation et d'inclusion**, de favoriser une démarche participative et citoyenne, de développer un sentiment d'appartenance à un projet commun.



« Chacun son programme »

Le « SAJ » déploie **3 types de programmes adaptés** aux capacités et aux envies des sportifs, pour leur offrir le plus de possibilités de réaliser leur potentiel et d'exprimer leurs talents au travers de l'activité physique et sportive.

Je découvre

Programme départemental, accessible dès la petite enfance.
Initiation, découverte, innovation, créativité.
Activités motrices pour les jeunes les plus éloignés de la pratique sportive.

Je joue

Programme départemental. Cycles d'APSA intégrés aux projets d'établissements, par familles d'activités.
Apprentissage et éducation par le sport, vecteur de santé.
Approche coopérative et participative de chaque établissement.
Finalité nationale : Jeux Nationaux SAJ !

Je m'entraîne

Programme régional.
Pratique sportive compétitive, accès à la performance.
Finalité nationale : Championnats de France SAJ .

A qui s'adresse le Sport Adapté Jeunes ?

- **Enfants et adolescents accueillis en établissements spécialisés** tels que les IME, les ITEP, les MECS, les Hôpitaux de jour, les CMPP...

- **Elèves en situation de handicap mental et/ou psychique**, ou présentant des troubles de l'apprentissage et des difficultés d'adaptation, scolarisés en ULIS

- **Jeunes inclus en clubs sportifs** affiliés à la FFSA.

« SAJ » et Égalités des chances

Le Sport Adapté Jeunes (SAJ) participe à **l'émergence d'une société sportive inclusive**, c'est-à-dire une société qui permet à chacun, quelle que soit sa singularité, de trouver sa place et son rôle dans l'organisation sociale.

Les programmes « SAJ », dans leur contenu et la manière dont ils sont proposés, revêtent un caractère ludique avec pour leitmotiv le **plaisir et le partage des émotions**. Le jeu sportif, sous toutes ses formes, pratiqué de manière individuelle ou collective, stimule l'imaginaire et la créativité. Il est un **vecteur d'apprentissage, d'intégration, de construction voire de reconstruction de soi**. C'est une modalité d'action qui fait du divertissement et de l'approche ludique un **outil de lutte contre les inégalités**.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, est aussi là pour le rappeler et pour inscrire l'accès au sport comme un droit fondamental.